

## **RESOLUTION DU PERSONNEL DU SECTEUR PARAPUBLIC VAUDOIS DE LA SANTE**

Dans un courrier du 31 janvier 2022, les faïtières patronales du secteur de la santé (FHV, Avasad, Héviva, Federems) ont rompu les négociations concernant les revalorisations salariales.

Dans un canton aux comptes bénéficiaires même en temps de pandémie, le Conseil d'Etat nous indique quant à lui qu'il n'y aurait pas assez d'argent pour revaloriser tous les salaires dans le secteur de la santé.

Les faïtières patronales s'étaient pourtant engagées en 2019 à ce que la grille salariale de la CCT de l'Hôpital Riviera-Chablais devienne la norme dans le secteur.

Une bascule des salaires a eu lieu entre fin 2019 et début 2021 pour tout-e-s les salarié-e-s du secteur parapublic (hôpitaux régionaux, soins à domicile, EMS et institution soumises à la CCT San). Celle-ci a permis d'augmenter les salaires minimaux de toutes les fonctions de la CCT. Elle maintient toutefois une forte inégalité en ne reconnaissant pas les années d'expérience, les formations ou les responsabilités dans la nouvelle grille.

Cette bascule ne devait être qu'une première étape vers un passage à l'application complète de la nouvelle grille et à un catalogue des fonctions unifié pour tout le secteur.

Devant cet intolérable revirement des faïtières patronales, et la frilosité du Conseil d'Etat à desserrer les cordons de la bourse, réuni en Assemblée générale le 3 mars 2022, le personnel de la santé parapublique demande au Conseil d'Etat et aux faïtières patronales :

- Un renforcement des effectifs par des embauches et un relèvement des dotations minimales toujours insuffisantes dans le secteur.
- Une valorisation et une reconnaissance de nos professions. Celles-ci passent notamment par une augmentation de nos salaires et par le financement de la convergence, soit la deuxième étape d'augmentation des salaires de la CCT-San par la validation du catalogue des fonctions unifié et par la reconnaissance des années d'expériences dans la nouvelle grille salariale HRC.

Au vu de l'écart entre les légitimes revendications du personnel et les réponses des autorités et des employeurs, nous décidons, avec le soutien des organisations et syndicats signataires de la CCT, de réengager une mobilisation collective.

L'Assemblée a également pris la résolution suivante à l'unanimité moins une abstention:

1. D'exiger la reprise immédiate des négociations sur la convergence par les faïtières patronales signataires de la CCT.
2. D'exiger l'application pleine et entière du système salarial de l'Hôpital Riviera-Chablais, qui prend en compte l'expérience, les responsabilités et les formations.
3. De commencer par lancer une pétition et de recourir à tous les moyens de lutte qui seront nécessaires pour enfin obtenir la convergence des salaires.

L'Assemblée générale du personnel charge les organisations syndicales et les associations professionnelles signataires de la CCT-San de mettre en œuvre les décisions prises ce jour via cette résolution et d'organiser des informations et des mobilisations sur les lieux de travail.

Une nouvelle assemblée générale se réunira le mardi 5 avril 2022 à 19h à la Maison du peuple à Lausanne.

Lausanne, le 3 mars 2022.